



Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

*Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des
substances nucléaires au Canada : 2015*



PFP

Programme de financement
des participants

Août 2016



Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN pour l'examen du *Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2015*

Le 4 mai 2016, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé qu'elle offrait un montant maximum de 20 000 \$ dans le cadre de son Programme de financement des participants (PFP) pour aider le public, les groupes autochtones et d'autres parties intéressées à examiner le *Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2015* (Rapport sur les substances nucléaires de 2015) préparé par le personnel de la CCSN, et à soumettre des commentaires à la Commission. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement à la CCSN était le 17 juin 2016.

Contexte

La CCSN offrait de l'aide financière :

- pour la prestation de renseignements nouveaux, distincts et utiles à la Commission par l'intermédiaire de mémoires éclairés ayant trait au sujet examiné
- pour aider les parties intéressées à se préparer et à participer au processus d'audience publique de la Commission relativement au dossier en cause

Un Comité d'examen de l'aide financière (CEAF), indépendant de la CCSN, a été formé pour examiner la demande d'aide financière reçue par la CCSN et pour formuler des recommandations à l'intention de la CCSN sur l'allocation d'un montant maximal de 20 000 \$ aux demandeurs admissibles.

Les membres du CEAF étaient :

- Guy Riverin, expert en évaluation environnementale et fonctionnaire fédéral à la retraite
- Bruce Young, directeur à la retraite de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Paul Scott, directeur régional à la retraite du bureau de Vancouver de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Le CEAF a examiné une (1) demande de financement reçue par la CCSN, pour laquelle un montant total de 4 500 \$ avait été demandé.

Admissibilité et critères relatifs au financement

Pour obtenir plus d'information sur l'aide financière aux participants et le fonctionnement du Programme, y compris les détails sur les critères d'admissibilité et les critères relatifs au financement, veuillez lire le [Guide du Programme de financement des participants](#).

Décision de la CCSN à l'égard du financement des participants

La CCSN a étudié attentivement les recommandations formulées par le CEAF sur l'allocation de fonds pour l'examen du Rapport sur les substances nucléaires de 2015 du personnel de la CCSN.

En ce qui concerne les demandeurs d'aide financière pour la question à l'étude, la CCSN a accepté toutes les recommandations du CEAF et approuvé le remboursement d'un montant maximal de 4 500 \$ pour le bénéficiaire suivant.

Demandeur	Montant maximal disponible
Association canadienne de radioprotection	4 500 \$
TOTAL	4 500 \$

Pour en savoir plus, communiquez avec Adam Levine, administrateur du Programme de financement des participants, Commission canadienne de sûreté nucléaire, au 613-947-6382 ou à cpsc.pfp.ccsn@canada.ca.